

À tous les Néo-Brunswickois,

À mesure que nous en avons appris sur la COVID-19, nous avons mis en œuvre des mesures de protection et des stratégies de gestion pour protéger les citoyens de la province. Le dépistage rapide de la COVID-19 au point de service est l'une des stratégies essentielles pour réduire le risque de transmission.

Les tests de dépistage de la COVID-19 au point de service sont des dispositifs de test rapide qui peuvent être utilisés pour dépister en toute sécurité la COVID-19 chez les personnes asymptomatiques. Ces tests peuvent fournir des résultats préliminaires de dépistage en 15 minutes, permettant ainsi de déterminer rapidement les personnes susceptibles d'être porteuses du virus. Le dépistage en série est une composante de la stratégie de surveillance et de dépistage de la Santé publique.

Les personnes dont le test est positif doivent effectuer un test de réaction en chaîne de la polymérase pour confirmer le diagnostic afin d'éviter la possibilité de résultats faussement positifs. En isolant les porteurs confirmés et possibles, on peut réduire la transmission du virus.

Ce programme utilise le test antigénique rapide au point de service d'Abbott Panbio, un test médical de classe IV dont l'utilisation a été autorisée par Santé Canada. Pour que le test soit approuvé par Santé Canada, les fabricants doivent fournir des renseignements sur la qualité, la sécurité et l'efficacité du test.

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a également examiné la documentation et les preuves disponibles concernant le processus de dépistage au point de service et le test antigénique rapide d'Abbott Panbio au point de service. Le processus et le test ont tous deux été jugés sûrs et appropriés pour l'utilisation en série dans les programmes de dépistage en milieu de travail.

Meilleures salutations,



D^{re} Jennifer Russell, B.A., B.Sc., M.D., CCMF
Médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick

